

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 3 juillet 2015

Service instructeur
Mission Montagne

6^{ème} **Commission**
N° CP-2015-7-6-2

Service consulté

**SOUTIEN DU DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN EN FAVEUR DU COMITE
REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF D'ALSACE (CROSA) POUR
L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION DES VILLAGES DE SPORTS DE
NATURE**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer le vote d'une subvention de fonctionnement d'un montant 2 000 € en faveur du Comité Régional Olympique et Sportif d'Alsace (CROSA) pour l'organisation de la manifestation des Villages de Sports de Nature, qui interviendra les 22 et 23 août 2015.

1. Les objectifs du CROSA

Le Comité Régional Olympique et Sportif d'Alsace (CROSA), a été missionné par le club organisateur des Championnats de France de Vol Libre de l'organisation d'une action de promotion et de découverte de sports de nature.

Ainsi, en parallèle des championnats de France de Vol Libre les 22 et 23 août 2015 se tiendront des animations via le Village des Sports de Nature, sur le site du lac de Kruth-Wildenstein (68) et celui de Xonrupt-Longemer (88).

La démarche s'inscrit dans le cadre des actions menées via la Convention Interrégionale du Massif des Vosges à l'axe 2 (Encourager la valorisation économique des ressources spécifiques du massif en développant les mises en réseau) – mesure 2.3 (Mettre en oeuvre de nouvelles formes d'organisation territoriale de l'économie touristique hivernale et estivale). Les objectifs de cette manifestation sont les suivants :

- **Animer** le territoire par la découverte des sports de nature par le grand public en associant une manifestation populaire à une manifestation sportive d'ampleur nationale (le championnat de France de parapente) ;
- **Organiser** un événement des sports de nature sur le territoire en fédérant les acteurs locaux ;
- **Promouvoir** le Massif à travers la pratique des sports de nature ;
- **Travailler** sur une dynamique collective ;
- **Acquérir** de nouveaux pratiquants et licenciés.

2. Le projet d'animation autour des Sports de Nature

L'intérêt de ce projet est de rassembler les comités sportifs régionaux et interrégionaux autour d'un événement populaire qui permettra au grand public de découvrir les activités de pleine nature.

La présence de 3 000 personnes est attendue sur le site si les conditions météorologiques le permettent.

Les trois domaines des sports de nature seront représentés, notamment :

Lac de Kruth-Wildenstein

Activités aériennes :

- Comité Départemental d'Aéromodélisme du Haut-Rhin
- Comité Régional de Vol à Voile Alsace
- Fédération Française de Vol Libre

Activités nautiques :

- Comité Régional d'Alsace Lorraine de Pêche à la Mouche
- Ligue d'Alsace de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins
- Ligue Régionale d'Alsace de Triathlon
- Comité Régional d'Alsace de Canoë-Kayak

Activités terrestres :

- Ligue Régionale de Cyclotourisme
- Comité Régional des Clubs Alpains d'Alsace
- Comité Régional de Tourisme Equestre

Lac de Xonrupt-Longemer

Activités aériennes :

- Fédération Française de Vol Libre

Activités nautiques

- Club d'Aviron de Gérardmer
- Comité Régional de Canoë-Kayak

Activités terrestres :

- Comité Régional du Massif des Vosges de Ski
- Comité Régional de Montagne et d'Escalade
- Comité Régional de Triathlon

Une petite restauration sera organisée avec des prestataires locaux. Le transport du public sera notamment assuré via la calèche des crêtes et la navette des crêtes.

3. Le budget de l'opération et la demande de financement du CROSA

Le coût total de l'opération est estimé à 80 740 €. Les partenaires financiers de la Convention de Massif ont été sollicités et ont affiché leur participation selon le tableau ci-dessous :

FINANCEURS	MONTANTS ATTENDUS €
MASSIF DES VOSGES	23 000

Cd 68	2 000
Cd 88	Matériel
REGION LORRAINE	3 000
CROS ALSACE	3 000
STANDS PROFESSIONNELS/SPONSORS	7 000
AUTOFINANCEMENT	5 000
BENEVOLAT	37 740
TOTAL GENERAL	80 740

Le Département du Haut-Rhin est sollicité à hauteur de 2 000 €.

Compte tenu de l'intérêt de cette manifestation pour le développement des sports de nature, il est proposé de réserver une suite favorable à cette sollicitation.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 € en faveur du Comité Régional Olympique et Sportif d'Alsace (CROSA) pour l'organisation de la manifestation des Villages de Sports de Nature prévue les 22 et 23 août 2015. Les crédits seront prélevés sur le programme F746, chapitre 65, fonction 94, nature 6574 ;
- d'autoriser le versement de ce montant au CROSA.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN